

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DÉPARTEMENT de
L'HÉRAULTARRONDISSEMENT de
BEZIERSEXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU
CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE LAURENS

Nombre de Membres

Afférents au Conseil : 19
En exercice : 19Quorum : 10
Qui ont pris part à la délibération : 19
Présents : 17
Absents : 0
Pouvoirs : 2
Date de la convocation :

02/10/2026

DELIBERATION n° 2026-78

*L'an deux mille vingt-Six,
Le 8 Octobre à dix-neuf heures, le Conseil municipal de Laurens s'est réuni au nombre
prescrit par la Loi, sur convocation de son Maire, dans le lieu habituel de ses
séances, à la Mairie et sous la Présidence de son Maire.*

Présents :

Mesdames BALP Coralie, BEHRA Marilyn, CAZALS Séverine, COLIN Céline, CONDAMINE Christiane, CONSTANTIN Corinne, MARTY Florence et THENIERE Hélène.

Messieurs BESSIERE Michel, BOULLOUIS-VILLANOVA Sébastien, BRAL Amédée, ESPIE Olivier, FERREIRA Dimitri, LAPORTE Jean-Pierre, NOFRE Olivier, POLOP-FANS Gilles et ROMERO Jacques.

Pouvoirs :**Mandants**Mme APARICIO Elsa
Mr GUIBERT Antoine**Mandataires**Mme CONSTANTIN Corinne
Mr BESSIERE Michel**Secrétaire de séance : Madame CONDAMINE Christiane****DEMANDE DE SUBVENTION
INSTALLATION CAMERAS ALLEE DES MARBRIERES – CITY PARK**

Monsieur le Maire présente à l'assemblée le projet de travaux pour l'installation de caméras de vidéoprotection Allée des Marbrières et City Park

Monsieur le Maire insiste sur la nécessité de ces équipements afin de lutter contre la délinquance.

Les devis des société « Absys » (5 885.85€) et « Borderes Sanchis » (4 190.40€) s'élèvent à 10 076.25 € HT pour l'installation et le branchement des caméras de vidéoprotection.

Ainsi, compte tenu du coût élevé des travaux, soit 10 076.25 € HT, la commune souhaite solliciter des subventions auprès de l'Etat, du département ou toutes autres organismes susceptibles d'attribuer des aides.

Le Conseil Municipal,
Ayant entendu l'exposé de Monsieur le
Maire, Après en avoir délibéré,
Par 19 voix POUR, 0 VOIX Contre, 0 ABSTENTIONS

APPROUVE le projet d'installation de caméras de vidéoprotection à la Sortie de l'Allée des Marbrières et dans le City Park suscité.

AUTORISE Monsieur le Maire à effectuer toutes démarches de demandes d'aides auprès de l'Etat, du département ou toutes autres organismes susceptibles d'attribuer des aides.

AUTORISE Monsieur le Maire à signer tous les documents relatifs aux demandes d'aides financières auprès de l'Etat, du département ou toutes autres organismes susceptibles d'attribuer des aides.

Le Maire Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Montpellier dans un délais de 2 mois à compter de la présente notification. Le Tribunal Administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible sur le site internet www.telerecours.fr

Fait à Laurens, le 8 octobre 2026

Le Maire,
Jacques ROMERO



Fait et Délibéré,
Le jour, mois et an susdits
Pour extrait conforme
Le Maire,
Jacques ROMERO



La Secrétaire de Séance
Christiane CONDAMINE

